

# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DARIC/06-364-189 du 02/10/06

## OFAJ - PROGRAMME D'ÉCHANGES VOLTAIRE CAMPAGNE 2007- BO N° 32 DU 7 SEPTEMBRE 2006

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services  
Départementaux de l'Education Nationale  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques  
Régionaux  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Enseignement  
Technique  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements  
Mesdames et Messieurs les Chefs de division

Affaire suivie par : Mme HANVIC      Tel : 04 42 93 96 02      Fax : 04 42 93 96 09

L'appel à candidatures pour l'année scolaire 2006-2007 relatif au programme d'échanges Voltaire intéresse, les établissements d'enseignement secondaire et s'adresse aux élèves de classes de seconde générale et technologique dont les enseignements de détermination correspondent à une orientation vers les classes de première des séries L, ES et S et qui étudient l'allemand en LV1 et LV2 et ont un niveau satisfaisant dans cette langue.

L'échange permettra aux correspondants de résider ensemble, d'abord en Allemagne, puis en France. Pour les participants français, le séjour en Allemagne aura lieu du début mars à fin août 2007. Les participants allemands séjourneront en France du début septembre 2007 à la fin du mois de février 2008. Les élèves seront accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement hôte chargé de veiller au bon déroulement de leur scolarité et de leur séjour.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse a été désigné par les autorités françaises et allemandes comme maître d'œuvre du Programme Voltaire. Pour l'année 2007, l'OFAJ prendra en charge 600 bourses accordées à 300 jeunes dans chacun des deux pays, soit une indemnité de 250 euros pour des dépenses d'ordre culturel (livres, sorties, découverte du pays du partenaire, etc.) Il versera en outre un forfait voyage à chaque participant

### Modalités de candidature :

Le dossier de candidature, qui sera remis en quatre exemplaires au chef d'établissement, comportera :

- la fiche de candidature dûment renseignée (voir annexe),
- une copie des deux derniers bulletins scolaires de l'année précédente,
- un relevé de notes du trimestre en cours,
- une lettre de motivation de l'élève, rédigée en français, à l'attention du chef d'établissement,
- un courrier de 2 pages minimum rédigé en allemand, destiné à son futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présentera de façon personnelle et détaillée, puis exposera les motivations qui le poussent à partir en Allemagne pendant 6 mois et à accueillir un jeune allemand. Le candidat devra joindre 5 photos (de sa famille, de son lieu de résidence, de son lycée, des ses activités préférées, etc.) ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité et ses goûts et intérêts personnels ou son cadre de vie. Les photos seront collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuille(s) de format A4. Ce courrier et ces documents jouent un rôle primordial dans le choix du futur correspondant, qui est déterminant pour la réussite de l'échange, s'agissant d'une expérience d'une année entière ;
- l'accord parental ou du représentant légal (dernière page de la fiche de candidature) ;
- une lettre de motivation rédigée par le ou les parents du candidat ;

Le chef d'établissement adjointra à ce dossier :

- un avis circonstancié, rédigé en étroite collaboration avec le professeur d'allemand et l'équipe pédagogique. Il aura mené précédemment un entretien avec le candidat et ses parents, au cours duquel la place de la mobilité dans le cursus scolaire de l'élève sera évoquée. Il lui appartiendra également d'apprécier la motivation du candidat et de sa famille ainsi que sa maturité et ses capacités d'adaptation à des conditions de vie différentes. Il attirera l'attention de l'élève et de sa famille sur ces éléments, garants du succès de l'échange, en mettant également l'accent sur l'importance de la phase d'accueil du correspondant allemand comme deuxième volet de l'échange.

### **Transmission des dossiers de candidature :**

- **Impérativement pour le 24 novembre 2006 (date limite)**, le chef d'établissement remettra le dossier au délégué académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC), correspondant académique de l'OFAJ auprès du Recteur
- Le DARIC et l'IA-IPR d'allemand établiront en commun une liste des candidatures classées par ordre de priorité
- Les dossiers et cette liste seront adressés à la centrale Voltaire à laquelle l'OFAJ a délégué la gestion administrative du programme ; la date limite de réception des candidatures est fixée impérativement au 8 décembre 2006.

La sélection des candidats s'effectuera au début du mois de janvier 2007. Le candidat et sa famille seront informés à la fin du mois de janvier 2007.

### **Téléchargement du formulaire d'inscription et consultation du BO sous le lien :**

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENC0602152N.htm>

*Signataire, Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*